



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 du mois de janvier à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 13 janvier 2022, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Monsieur Albert LIEVAL qui donne procuration à Monsieur Samuel IDRI
Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE qui donne procuration à Madame Valérie PETIT
Monsieur Sébastien LESTRIEZ qui donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN

Madame FERON Sabrina, absente excusée.
Madame Saléha CHOUALA, absente non excusée.

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants est de 25 dont 3 procurations.

Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Madame TACLET-KACZMAREK : Je peux poser une question ? Je n'ai jamais eu l'occasion de poser la question...

Madame le Maire : On va vous donner un micro, Madame KACZMAREK.

Madame TACLET-KACZAMAREK : Je voulais connaître le rôle du secrétaire de séance, s'il vous plaît.

Madame le Maire : Le rôle du secrétaire de séance c'est de prendre des notes concernant les délibérations et il n'y a pas que le secrétaire qui prend des notes, au niveau de l'assemblée.

Madame TACLET-KACZMAREK : Donc c'est le secrétaire de séance qui fait le compte-rendu ?

Madame le Maire : Non, c'est les agents au niveau de la mairie. Donc vous êtes d'accord pour la secrétaire de séance ? Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 :

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal en date du 8 décembre, y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ce procès-verbal ?

Pour : 24

Abstention : 1

Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant les décisions, donc plusieurs décisions :

- Désignation du cabinet Montesquieu pour défendre les intérêts de la commune
- 2 conventions de stage
- 2 conventions de bénévolat
- Etablissement de la DICT pour les travaux du Foyer avec la société Verbecke
- Prolongation du contrat de location du véhicule Master
- Pour 2022, convention d'occupation des locaux à titre gracieux

Donc y a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ? Monsieur CAUX, oui ?

Monsieur CAUX : Je voulais savoir à quoi correspondent les dates par rapport aux objets, s'il vous plaît ?

Madame le Maire : C'est la date à laquelle sont prises les décisions.

Monsieur CAUX : Parce que là, sur la première décision, 101, désignation du cabinet Montesquieu pour ester en justice, vous notez la date du 8 décembre 2021.

Madame le Maire : Tout à fait, c'est une décision qui n'avait pas été passée, en fait comme elle est passée le 8 décembre, elle n'avait pas pu passer au Conseil Municipal de décembre.

Monsieur CAUX : Oui, sauf que moi j'ai reçu un recommandé du cabinet Montesquieu le 28 octobre, obligatoirement ça veut dire qu'antérieurement à ça, le cabinet avait été choisi, il avait été désigné. Donc pourquoi vous mettez la date du mois de décembre alors que j'ai été mandaté, moi, par courrier recommandé le 28 octobre ?

Madame MARIINI : En fait si vous vous rappelez bien, il y a eu une décision antérieure pour laquelle on avait pris une convention avec le cabinet Montesquieu pour le contentieux en question, d'accord. Je peux la re-citer, et là dans le cadre du contentieux devant l'action en justice, devant le juge judiciaire, il a été redemandé une décision expresse. Dans cette décision expresse, on a mis le Cabinet Montesquieu avec le nom de l'avocat. Donc voilà, mais rassurez-vous, on a déjà une convention, ce qu'on appelle une convention d'honoraires dans laquelle était visé expressément le contentieux en question ; bien antérieure à la notification dans laquelle figure déjà tout son rôle de conseil plus son rôle en matière de contentieux, s'il y avait contentieux en l'espèce.

Monsieur CAUX : Donc à voir auprès du juge judiciaire.

Madame MARIINI : Voilà, c'est ça.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la décision n°104, « signature d'une convention de bénévolat pour un atelier créatif à la Maison pour Tous », de quoi s'agit-il exactement et à qui est destiné cet atelier créatif ?

Madame le Maire : Au niveau des jeunes, en fait. Donc attendez, je suis en train de regarder parce que... Oui, c'est Madame BODUCHE, en fait, c'est la personne qui- je ne sais pas si vous la connaissez- elle fait partie du quartier prioritaire mais plus sur Ostricourt et on a intégré le quartier prioritaire par rapport à Mendès-France, donc c'est Madame BODUCHE, au niveau du bénévolat.

Monsieur DORNE : D'accord, en quoi consistent ces ateliers créatifs pour les jeunes ?

Madame le Maire : Des objets de Noël, elle a fait des objets de Noël et de la lecture également.

Monsieur DORNE : D'accord, ok, merci. Autre chose également, donc la décision n°105, donc la DICT, donc commencement des travaux pour le Foyer Dugardin, donc vous avez une date véritablement de début des travaux ?

Madame le Maire : Oui, normalement pour mi-mars.

Monsieur DORNE : Pour mi-mars ? D'accord, et pour une durée estimée, déjà ?

Madame le Maire : Pour au maximum fin septembre.

Monsieur DORNE : D'accord. Également pour la décision n°1, donc la décision « occupation à titre gratuit de la Maison pour Tous », on se posait la question, et moi je me la posais aussi personnellement, les locaux de la Maison pour Tous sont destinés à être mis pour certains à la disposition des associations, de façon ponctuelle. Est-ce qu'il ne serait pas plutôt judicieux de faire, d'établir une convention comme ça existe pour la salle Dutilleul ou le Foyer Jean Dugardin, pour ces locaux-là parce que je pense maintenant que tous ces locaux ont été réhabilités, plusieurs associations seront peut-être demandeuses, entre guillemets, pour pouvoir bénéficier de ces locaux pour diverses activités ou assemblées générales. Donc peut-être qu'une convention globale générale serait peut-être utile de façon à éviter de faire ce genre de décisions ponctuelles, un petit peu.

Madame le Maire : Alors quand c'est récurrent c'est le cas, Monsieur DORNE, là c'est vraiment des demandes, comme là c'est pour le 22 janvier, c'est une exposition de photos, donc on met à disposition ce jour-là, à titre gracieux, au Conseil Citoyen, pardon. Mais sinon pour les autres associations, ils ont une convention comme les autres associations, annuelle, quoi.

Monsieur DORNE : Oui mais cette convention est déjà établie, elle existe ?

Madame le Maire : Oui, bien sûr.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Oui, je la signe, il n'y a pas de souci, vous pouvez vérifier, il n'y a pas de problème.

Monsieur DORNE : Non, parce que je devais faire mon assemblée générale effectivement à la Maison pour Tous mais en fin de compte ça ne s'est pas fait, mais la convention ne m'avait pas été transmise.

Madame le Maire : Parce que le changement a été fait avant.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Vous avez fait la demande, donc j'ai validé votre demande au Foyer Jean Dugardin par rapport au nombre de places comme vous me l'avez demandé, c'est pour ça que la convention n'a pas été faite.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame le Maire : De rien. D'autres demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors je voudrais savoir par rapport à la 104, vous parlez d'ateliers créatifs, lecture, objets de décoration de Noël, etc... Mais par rapport à la lecture, je sais qu'à l'époque, Madame BODUCHE intervenait dans la ginothèque. Est-ce qu'elle le fait encore, au niveau de la ginothèque ? Donc elle intervient à la ginothèque et à la Maison pour Tous en plus ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait. La Maison pour Tous, c'est ponctuel, et par contre elle intervient de nouveau au niveau de Gino Sanna. Il y avait même une intervention qui malheureusement va être annulée prochainement, demain soir, la Nuit de la Lecture, vu le nombre de personnes, on a dû annuler cette manifestation, quoi.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pourquoi, quand vous dites « vu le nombre de personnes » ? Il n'y en avait pas assez ou il y en avait trop ?

Madame le Maire : Pas assez.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ah, d'accord.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Toujours par rapport à ça, du coup est-ce que ça sera le même public au niveau de la lecture ? Est-ce que ça sera également les tout petits qui pourront aller à la Maison pour Tous ou alors c'est un autre public qui est touché à la Maison pour Tous ?

Madame le Maire : En fait c'est le même public, nous en fait ce qu'on fait si c'est à Gino Sanna c'est dans le cadre de la ludothèque, enfin de la ginothèque, si je peux me permettre, et sinon c'est des interventions, des demandes d'interventions au niveau des jeunes et des moins jeunes.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Chez les jeunes ça ne peut pas être de la lecture, donc c'est quoi précisément par rapport à la lecture par exemple ?

Madame le Maire : Je vous ai dit, c'est des activités manuelles. Comme là, la dernière fois ils ont fait des confections au niveau de, ça a été mis sur Facebook, des, pas des jouets mais des

décorations de Noël qu'ils ont pu mettre après sur les sapins.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ok, d'accord, mais la lecture ce n'est pas dans la Maison pour Tous, du coup ? C'est juste à la ginothèque ?

Madame le Maire : Pour l'instant. Parce que ça risque d'être modifié.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, ok. Vu que j'ai le micro, je me permets de...

Madame le Maire : Allez-y.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc c'était pour l'informatique, en fait. Est-ce que c'est toujours la même personne qui le fait ? c'était Jonathan ?

Madame le Maire : Monsieur LOMBART.

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est toujours lui, du coup, qui s'occupe du...

Madame le Maire : Tout à fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : De l'informatique, et c'est toujours pour les mêmes personnes ? Que pour les personnes âgées, ou c'est ouvert également à des jeunes qui souhaiteraient, qui ne savent pas utiliser, par exemple, et qui souhaiteraient apprendre à utiliser ?

Madame le Maire : Pour l'instant c'est vrai que c'est pour les personnes âgées et prochainement, pourquoi pas pour les personnes, parce que bon, on a quand même le PIJ au niveau de Gino Sanna et ils sont équipés de pas mal d'ordinateurs, donc en fait il y a Madame Hasnia qui s'occupe déjà de ce sujet.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ok, et le nombre de personnes qui sont touchées par le service informatique ?

Madame le Maire : Je ne l'ai pas en tête... de 5 à 6 personnes.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ok, d'accord. D'autres demandes d'interventions ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci, en fait moi ça serait pour la 106, concernant la convention d'occupation pour la mobilité de l'Artois, je voulais juste savoir comment vous allez communiquer autour de cette permanence-là, si vous alliez utiliser Facebook ou du coup s'il y a des interventions pour les personnes âgées, elles n'ont pas forcément toutes Facebook, voilà, comment vous allez compter informer les Evinois, en fait ?

Madame le Maire : Alors c'est Mobilité de l'Artois justement qui contacte directement les personnes, donc il n'y a pas de communication. On fera de la communication mais c'est eux qui les contactent directement au niveau de leur action, au niveau de la Maison pour Tous.

Madame FERNANDEZ : Je n'ai pas compris.

Madame le Maire : Vous n'avez pas compris ?

Madame FERNANDEZ : Non.

Madame le Maire : Donc en fait ce n'est pas la commune qui... C'est eux qui viennent à la Maison pour Tous mais c'est eux qui interpellent les personnes pour venir à la Maison pour Tous en fait, au niveau de l'association.

Madame FERNANDEZ : Ok, mais du coup ils interpellent qui, comme personnes ?

Madame le Maire : Des publics différents, en fait, tous les Evinois.

Madame FERNANDEZ : D'accord, c'est eux qui vont envoyer la communication aux Evinois ?

Madame le Maire : Tout à fait, oui, c'est prévu dans ce sens-là.

Madame FERNANDEZ : A tous les Evinois ? Ok, merci.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Madame VETU ?

Madame VETU : Merci, alors moi ça serait au niveau de la décision 107 sur l'avenant de prolongation de votre contrat de location. On avait parlé justement qu'on allait essayer d'arrêter les contrats de location au niveau du budget, donc pourquoi encore un contrat en location ?

Madame le Maire : Parce qu'en fait normalement on devait l'arrêter et au mois de juillet-août ils ne nous ont pas fait les avoirs concernant ... Il y a des problèmes d'avoirs, en fait ils avaient oublié de nous défalquer ces avoirs, du coup ils repoussent de 2 mois la location du véhicule.

Madame VETU : D'accord, donc là c'est la dernière fois qu'on voit une location de véhicule.

Madame le Maire : C'est cela, tout à fait. C'est par rapport à ça, on s'était engagés et comme il y avait un souci par rapport au montant, on a demandé une prolongation et du coup ils nous ont proposé de décaler de 2 mois la location.

Madame VETU : D'accord, merci.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, normalement ça ne passe pas au vote mais j'aime bien que les élus soient informés, ils sont informés généralement aussi, donc j'aime bien qu'on vote ces décisions. Qui est pour ces décisions ?

Pour : 18

Monsieur CAUX, Madame TACLET-KACZMAREK, Madame VETU, Monsieur DORNE, Madame FERNANDEZ, Monsieur BOUYA et Madame TAHAR-CHAOUCH ne prennent pas part au vote.

Délibération n°1 : Recours aux dépenses imprévues, virement de crédit en section d'investissement :

Donc pour l'ajustement de l'ensemble immobilier sis 106 et 106 bis rue Basly, donc on nous

doit une consignation de 15% sur le montant de 118 500 € soit 17 775 € donc c'est pour un virement du chapitre 20 dépenses imprévues au chapitre 21(article 2115-1). Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur CAUX ?

J'ai une question qui se rapporte à ça, Madame le Maire. Le 18 octobre, vous avez notifié donc, par le cabinet Montesquieu, vous avez saisi, pardon, le juge de l'expropriation, ce qui est la procédure tout à fait normale. A l'origine de cette procédure, vous aviez un délai de 3 mois, justement réservé à hauteur de 15 % sur votre part de l'estimation immobilière qui a été faite. Vous avez un délai de 3 mois, pourquoi avoir attendu encore ce délai de 3 mois pour, au bout, me saisir encore hier par un huissier alors que vous avez pris un arrêté le 27 décembre, vous auriez pu me l'envoyer par recommandé, ça aurait occasionné moins de frais pour la commune. Ce n'est pas la première fois, la dernière fois aussi, lorsqu'il y a eu la préemption, vous avez attendu le dernier délai 2 mois, encore une fois le dernier jour par huissier à mon domicile et chez ma tante, c'est pareil. C'est des frais supplémentaires qui sont occasionnés, alors qu'un recommandé, je veux dire...

Madame le Maire : En fait, c'est l'avocat qui nous conseille, donc il nous demande de faire cette délibération donc on la prend aujourd'hui, Monsieur CAUX, mais ce n'est pas pour être la veille chez vous...

Monsieur CAUX : Je ne parle pas de la délibération, Madame le Maire, je parle de l'arrêté du 27 décembre, à partir de là vous auriez pu juste me le notifier par une lettre recommandée.

Madame le Maire : Non, on nous a demandé quand même de passer une délibération, en fait.

Monsieur CAUX : Et d'attendre le dernier, dernier jour ?

Madame le Maire : C'est ce qu'ils nous ont demandé, oui, parce qu'on l'a su il n'y a pas si longtemps que ça. Nous, après, on a juste suivi l'avocat, donc ce n'est pas contre quoi que ce soit, Monsieur CAUX, mais c'est une procédure de l'avocat...

Monsieur CAUX : Donc peut-être normale, mais j'avais envoyé un SMS à Madame MARIINI il y a à peu près 15 jours pour demander si vous aviez...

Madame MARIINI : Je n'ai pas de SMS, Monsieur.

Monsieur CAUX : Moi je l'ai le SMS donc je peux vous assurer que je vous l'ai envoyé et que vous m'avez répondu, donc bon...

Madame MARIINI : (inaudible)

Monsieur CAUX : On ne va pas jouer dans la cour de récréation. Le problème, ce n'est pas ça...

Madame le Maire : Après si je peux me permettre, il n'y a pas que le SMS de Madame la DGS, on a une boîte mail « contact », généralement on reçoit tout sur « contact » donc le contact ça nous permet de voir les choses aussi, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Enfin, je suppose que Madame MARIINI, vous étiez au courant...

Madame le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous, mais il y a aussi le mail « contact » parce que là, apparemment, le SMS, il y a des moments je ne reçois pas forcément tous les SMS, donc je vous le dis, il y a un problème de connexion ou autre au niveau des... Je ne veux pas défendre Madame MARIINI mais elle pourra vous montrer qu'elle n'a pas eu cette information, en fait.

Monsieur CAUX : Je passerai par « contact » dorénavant.

Madame le Maire : Merci, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Et la dernière question, c'est donc, la procédure est lancée depuis le 18 octobre, c'est l'objet de mon SMS, est-ce que vous avez un retour au niveau du juge des expropriations, de sa décision à la date d'aujourd'hui ? Parce que le délai est passé, maintenant, de toute façon.

Madame le Maire : On n'a pas de retour à la date d'aujourd'hui, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Donc aujourd'hui, on n'a pas de retour, on n'a pas sa réponse ?

Madame le Maire : Non, sinon les élus et vous en seriez informés en temps voulu, il n'y a pas de souci, on n'a pas eu de notification, on aurait joué la transparence, Monsieur CAUX. Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est pour rebondir parce que je ne saisis pas tout, en fait, du coup. Donc si vous dites que vous n'avez pas eu de réponse, mais Monsieur CAUX dit qu'il y a un délai à respecter, mais que la réponse n'arrive pas dans ce délai, en fait. Du coup, je ne saisis pas, là.

Madame le Maire : C'est le juge, oui à la date d'aujourd'hui on n'a pas de retour du juge en fait, ça je peux vous le certifier, je n'ai aucun retour du juge.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Parce que là, c'est vrai que depuis le 18 octobre, donc là on est quand même le mois de janvier, il n'y a pas un délai que normalement le juge doit respecter pour...

Madame le Maire : Peut-être, Madame TAHAR-CHAOUCH, mais pour l'instant je n'ai pas de retour sur ce point, en fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ok, d'accord. Je profite que j'ai le micro, du coup. Alors, moi je voudrais revenir sur le fait que vous préemptez le Django, donc il y a des rumeurs qui circulent que ce serait pour une épicerie solidaire, et par rapport à ce projet-là, où est-ce que vous en êtes, précisément ?

Madame le Maire : Donc on a travaillé... tu veux que je te laisse la parole, Malika ?

Madame BENGRIBA : Bonsoir, on a rencontré un service ANDES donc on travaille dessus, mais pour l'instant on est en attente mais on a un projet sur une épicerie solidaire quel qu'il soit.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Mais vous êtes en attente ou vous avez quand même des devis, des tarifs par rapport aux travaux à effectuer dans le bâtiment, parce que bon, c'est un logement habitable, donc forcément, vous devez...

Madame BENGRIBA : Pour l'instant on n'est pas là-dessus...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ça veut dire quoi « on n'est pas là-dessus » ?

Madame le Maire (à Madame BENGRIBA) : Tu peux préciser ?

Madame BENGRIBA : Alors c'est un groupe national qui accompagne les structures pour mettre en place les épiceries solidaires, moyennant une adhésion à l'année. Vous allez sur internet, vous trouverez.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Merci Madame BENGRIBA, déjà ça fait très plaisir de vous poser une question, et puis qu'on vous entende souffler dans le micro, franchement c'est très plaisant...

Madame BENGRIBA : Je ne souffle pas, je suis asthmatique.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc, eh bien excusez-moi, pour le coup, mais le truc c'est qu'il y a quand même un projet d'épicerie solidaire, vous souhaitez acheter un bâtiment d'une certaine valeur, enfin pour moi c'est comme ça, quand on a un projet d'achat, on fait forcément en amont des devis ou une analyse, ou un audit parce que ça va forcément engendrer des frais.

Madame le Maire : Attendez, Madame TAHAR-CHAOUCH, à la date d'aujourd'hui on n'a pas accès au bâtiment, on ne peut pas faire le devis comme ça, on ne peut pas aller au 106-106 bis pour aller prendre les mesures, on a les mesures approximatives, mais on n'a pas accès au bâtiment direct, parce que, alors si pour l'instant comme on dit on a préempté, à la date d'aujourd'hui on ne sait pas le retour du juge. On ne sait pas ce que le juge va décider. Si c'est accepté, on pourra préempter, si ce n'est pas accepté, malheureusement au niveau du montant, je parle du montant, si les héritiers – si je peux me permettre- si les héritiers acceptent le montant. Voilà, j'ai rectifié.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc là, pardon de revenir là-dessus, vous dites « si les héritiers acceptent le montant » donc ça veut dire que s'ils n'acceptent pas le montant, qu'est-ce qui se passe, concrètement ?

Madame le Maire : Si le montant n'est pas accepté, on a décidé au niveau des élus autour de la table, d'annuler cette préemption.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, ok. Mais quand même, pour revenir à l'épicerie solidaire, vous préemptez un bâtiment sans faire, enfin, il n'y a pas de projet concret, réellement par rapport aux tarifs et tout ça ? Il y a quand même...

Madame le Maire : Attendez, si, on a avancé sur le dossier, on a quand même écrit plus de 15 pages justement par rapport à cette association qui nous aide au niveau national.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup je vous pose la question et puis vous ne me répondez pas, en fait.

Madame le Maire : C'est parce que je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA qui est en charge aussi de tout ce qui est épicerie et autres, mais voilà, je peux vous répondre aussi, mais elle vous l'a expliqué...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, elle ne m'a pas donné de tarifs, elle ne m'a pas donné le nombre d'employés qui seraient éventuellement...

Madame BENGRIBA : Il y a une étude qui va se mettre en place, c'est tout, on n'est pas sur des devis, il faut faire un état des lieux et analyser les besoins de la commune, et seulement après on réfléchira là-dessus.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Vous préemptez un bâtiment sans avoir de...

Madame BENGRIBA : Moi, je parle du projet.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ben oui, justement, vous préemptez un bâtiment...

Madame BENGRIBA : Je parle du projet de l'épicerie solidaire

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je suis d'accord, Madame BENGRIBA, mais du coup vous faites un projet sans...

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à la DGS parce qu'on l'a fait, justement, ce projet, on a répondu justement par rapport à la demande au niveau des Evinois donc (à Madame MARIINI : je vous laisse intervenir), je vais laisser la parole à la DGS parce qu'on a rempli quand même un dossier donc voilà.

Madame MARIINI : En fait sur ce projet, effectivement, qui a été présenté en commission et brièvement lors du dernier Conseil Municipal, il y a plusieurs étapes : la première, c'est la question de la propriété, qui vient d'être développée, c'est une procédure en cours et la commune n'est à ce jour pas propriétaire du bâtiment. Donc la commune a eu accès à ce qu'on appelle un droit de visite, d'accord, qui a été restreint, qui a été autorisé simplement en présence de deux personnes, pour représenter la commune. Il y a eu un métrage qui a été fait lors de l'estimation des domaines. Voilà, pour vous dire, l'état, enfin le point qu'on a sur le bâtiment. Donc effectivement il y a des photos qui ont été prises, qui ont été présentées aux élus, peut-être l'intervention de Madame TACLET, excusez-moi, de Madame KACZMAREK, je vous prie de m'excuser, ou de Monsieur DORNE, puisqu'en commission Travaux/Urbanisme ces photos ont été diffusées. Parallèlement à ça, et donc dans le cadre de cette préemption, bien évidemment la préemption elle a un objet qui est le projet d'épicerie solidaire. Par rapport à ce projet d'épicerie solidaire donc on a fait l'étude des besoins, ce qu'on appelle l'étude des « besoins sociaux » qui a été menée, et nous avons la chance aussi, nous avons déposé en parallèle dans le cadre du plan de relance une candidature auprès de l'ANDES, donc l'Agence Nationale des Réseaux de Développement des Epiceries Solidaires, notre candidature a été retenue, ce qui veut dire aujourd'hui ils nous accompagnent gratuitement par rapport à ce projet d'épicerie solidaire. Donc nous sommes dans cette démarche, on échange régulièrement avec la personne référente qui suit notre dossier, donc je vous ai dit, l'analyse des besoins a été faite, nous sommes en contact avec des structures d'épiceries solidaires, qui gèrent des systèmes similaires au nôtre sachant que sur Evin-Malmaison, on souhaiterait une particularité, c'est de mettre en place une épicerie solidaire mixte. Ce qu'on appelle « mixte » aujourd'hui, mixte ça veut dire qu'à la fois elle serait ouverte aux personnes en fonction de certaines conditions à des bénéficiaires de minimas sociaux qui seraient à définir, et également à d'autres moments, pour tout Evinois ou Evinoise, d'accord ? Ce qui permet aujourd'hui, dans l'équilibre budgétaire et financier de ce type de structure d'avoir des résultats... Comment ? Je pensais que vous

m'interpelliez, excusez-moi. Des résultats différents. Voilà à peu près l'état du projet très succinctement.

Madame TACLET-KACZMAREK : Merci, Madame la DGS de ces précisions, parce qu'effectivement ça a tendance plutôt à me rassurer parce qu'effectivement l'intervention de Madame BENGRIBA me faisait penser qu'il n'y avait pas du tout de projet, et en tout cas quelque chose de réfléchi et de détaillé, parce qu'effectivement c'est un coût, c'est un projet, on en a parlé lors de la dernière commission, où j'avais fait part de mes inquiétudes quant au budget de notre commune. Est-ce que nous avons les moyens de se lancer dans ce projet ? Alors je ne mets pas en doute la pertinence de ce projet, le fond de l'épicerie solidaire, je pense qu'il y a des besoins sur notre commune, mais quand on additionne les coûts liés aux frais de procédure pour la préemption, pour la procédure d'expropriation, vous avez quand même dû faire appel à un cabinet d'avocat qui a un coût, l'acquisition du bâtiment, les travaux, on en avait parlé en commission Travaux, qui vont s'étaler sur plusieurs mois, voire plusieurs années, compte tenu des frais et de l'ampleur des travaux que va nécessiter ce projet, est-ce qu'il n'y avait pas possibilité de penser cette épicerie solidaire ailleurs, et de penser à des bâtiments commerciaux qui existent dans notre commune qui sont actuellement non-utilisés, je pense notamment à la boucherie qui est en face de la mairie, ç'aurait peut-être été moins frayeux, moins coûteux.

Madame le Maire : Concernant la boucherie, en fait, on est pas propriétaire, c'est un bailleur, parce que j'ai proposé à des commerces de la commune d'interpeller ce bailleur, malheureusement j'ai une réponse similaire de cette personne, elle nous disait que c'était très compliqué, qu'il y avait une procédure qui pourrait durer plus de deux ans au niveau de la boucherie, par rapport à des problèmes rencontrés avec l'ex-boucherie, donc je ne sais pas à la date d'aujourd'hui où on va être dans 2-3 ans au niveau de la boucherie. Oui, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, donc de mémoire, comme l'a rappelé Madame la Directrice Générale des Services, lors de la dernière Commission Travaux qui a eu lieu avant le Conseil du 8 décembre, de mémoire il me semble que le prix d'acquisition justement et de préemption est de l'ordre d'un peu plus de 117 00 € il me semble. Donc c'est quand même un coût effectivement conséquent pour notre commune, et effectivement comme le disait Madame TACLET, effectivement, derrière, les bâtiments on les connaît tous, ce sont des bâtiments vétustes qui vont nécessiter d'importants travaux effectivement de rénovation et de réhabilitation. Pensez-vous sincèrement qu'au niveau des finances de la commune, ce projet dans l'hypothèse où effectivement vous allez au bout de cette préemption et donc que vous procédez à l'achat du bâtiment, pensez-vous sincèrement que cette épicerie solidaire pourra déboucher pendant votre mandature, et si c'est le cas, comment pourrez-vous anticiper sa réalisation ?

Madame le Maire : Alors, déjà je vais répondre à la première question, comme vous avez parlé de vétusté, c'est pour ça que le prix des Domaines il est de 118 500 € donc ce n'est pas nous qui avons demandé de mettre ce prix-là au niveau des domaines. Oui, il y a beaucoup de travaux, on en est conscients, on en a discuté longuement avec les élus autour de la table, que ce soit en réunion de bureau ou en réunion de liste, on a des personnes au niveau de nos élus quand même qualifiées pour ce genre de travaux, on sait que, on en est conscients, qu'il y aura vraiment des travaux à un prix conséquent, là pour l'instant on y va étape par étape, j'espère qu'en 2026, comme vous dites, on ne sait pas ce qu'il se passera, Monsieur DORNE, en 2026 mais j'espère que l'épicerie solidaire sera parmi nous en 2026. Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Non, c'est juste une précision, la procédure que vous avez donnée tout à l'heure, la décision elle est remise au juge des expropriations. Dès lors que sa décision va tomber, il n'y a que nous, héritiers, qui avons le choix, soit de confirmer l'estimation du juge, ou de vendre ou de ne pas vendre. Mais quelle que soit l'estimation du juge, le juge n'ira pas en-dessous de 118 500 €, mais il pourra prendre en compte les remarques que nous on a faites, c'est-à-dire qu'il pourra aller sur le prix initial de 130 000 €, mais par contre, vous, à ce moment-là, vous devrez vous conforter au prix que le juge de l'expropriation aura fixé, on coupera peut-être la poire en deux à 125 000 €, mais à partir de là, voilà...

Madame le Maire : Non mais ça on en est conscients, ça on en a discuté, les élus sont informés, pas de souci, Monsieur CAUX. Ne vous inquiétez pas.

Monsieur CAUX : D'accord.

Madame le Maire : On partage totalement ce que vous venez de dire. Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Oui, ça ne sera pas long, je voudrais rebondir sur l'épicerie solidaire mixte, du coup. J'ai bien compris que plusieurs publics auront le droit d'y aller mais du coup ça ne va pas faire concurrence aux commerçants évinos, à Proxi ou à la Boutique Evinoise ?

Madame le Maire : Pour nous il n'y aura pas de concurrence puisqu'en fait ça sera des produits à dates courtes, vous savez ça ne sera pas, on n'y trouvera pas de tout, en fait, au niveau de l'épicerie solidaire, ça sera vraiment des produits à dates courtes comme on peut trouver dans d'autres magasins, en rayon, ce n'est pas du tout la même chose que, admettons, Proxi ou la poissonnerie, ça ne sera pas du tout la même chose.

Madame FERNANDEZ : Qui n'existe plus non plus, la poissonnerie.

Madame le Maire : Là pour l'instant on n'a pas de retour, Madame FERNANDEZ, à la date d'aujourd'hui. Donc tant que je n'ai pas de retour, pour moi elle existe. Comme d'autres commerces qui sont fermés que je n'ai pas d'informations non plus. Mais donc voilà, en tout cas ça ne sera pas une concurrence par rapport à d'autres magasins, Madame FERNANDEZ. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 18

Contre : 6 (Monsieur CAUX ne prend pas part au vote)

Délibération modificative n°2 : Attribution effective de la dotation prévue à l'article 21 de la loi de finances, rectificatif pour 2020 :

Madame le Maire : Donc la Trésorerie nous a contacté en nous précisant qu'on devrait reverser 8 746 € par rapport à cette loi, l'article 21 de la loi de finances. A la date d'aujourd'hui, je ne sais pas vraiment, je sais qu'il y a 17 points par rapport à celle-ci, et j'attends un retour de la Trésorerie pour qu'elle m'informe précisément pourquoi exactement on est obligés de reverser 8 746 €, j'attends toujours ce point, sauf que la Trésorerie m'informe qu'il faut que je passe ce point avant le 21 janvier. C'est pour ça que je la passe aujourd'hui, donc c'est une ouverture de crédit au chapitre 14, sur un virement au chapitre 22 au niveau des dépenses imprévues. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 18

Abstentions : 7

Je vous remercie.

Madame le Maire : Pardon, Madame KACZMAREK !

Madame TACLET-KACZMAREK : Vous dites 18 pour mais vous avez seulement 2 procurations.

Madame le Maire : Non, on a Monsieur FAUQUEMBERGUE, Monsieur LIEVAL et Monsieur Sébastien LESTRIEZ.

Madame TACLET-KACZMAREK : Au temps pour moi.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci, Madame KACZMAREK.

Délibération n°3 : Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Madame le Maire : Donc vous avez différents chapitres, du 20 au 21 donc on vous propose une avance 2022, de 25 % sur chaque ligne, donc si vous avez des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, simplement une question concernant justement la ligne de l'hôtel de ville, justement vous êtes obligée de prévoir 25 %, on l'a bien compris, justement je rebondis un petit peu sur cette délibération pour savoir justement où en sont les travaux de rénovation de l'hôtel de ville, à savoir qu'il y a des travaux de réfection de la toiture qui sont prévus, il y a également des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, donc je me rappelle que de mémoire, effectivement, la solution de l'ascenseur ne peut, n'a pas été retenue pour, disons, des difficultés de réalisation, mais où en êtes-vous actuellement sur ces déploiements entre la toiture et la mise en conformité, je veux dire, pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

Madame le Maire : Dernièrement on a eu de nouveau le fournisseur pour avoir une date précise par rapport aux travaux parce qu'on avait un petit souci de fournitures et on a recontacté.... Il y a quoi, Grégory ? 10 jours ? Oui, une semaine -10 jours, oui c'est ça, donc on l'a recontacté à ce sujet concernant la toiture, parce que c'est vrai, comme vous l'avez dit, elle devait être faite normalement pour juillet. On a eu un décalage, et on espère, là, quand même pouvoir le faire. Ce qu'on a dit, c'est faire la première partie, côté Hôtel de Ville hors vacances scolaires et si c'est possible, il faudra voir avec lui, faire l'autre partie pendant les vacances scolaires.

Monsieur DORNE : Et en ce qui concerne l'accessibilité ?

Madame le Maire : Là c'est vrai qu'on ne sait pas, au niveau du dossier, au niveau des élus à ce sujet, c'est vrai que c'est un projet futur mais on n'a pas encore eu l'occasion de reprendre contact avec les sociétés concernées.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame le Maire : Merci, Monsieur DORNE. D'autres demandes d'interventions ?

Madame TACLET-KACZMAREK : Oui, s'il vous plaît, Madame le Maire ! C'était concernant, voilà, budget prévisionnel pour les bâtiments scolaires, 8 000 €, je trouve ça pas beaucoup pour trois écoles, dont une très grande, donc voilà ça me paraissait peu par rapport à d'autres montants...

Madame le Maire : Si je puis me permettre, Madame KACZMAREK, là c'est le budget qui a été voté en 2021, 8 000 €.

Madame TACLET-KACZMAREK : Oui, ça me... voilà... quand je vois effectivement hôtel de ville 75 000 € et bâtiments scolaires 8 000 €...

Madame le Maire : Oui mais il n'y a pas que ces lignes-là au niveau des écoles, il y a tout ce qui est fournitures et autres, ce n'est pas dans ce compte-là.

Madame TACLET-KACZAMAREK : Là on est bien sur les bâtiments.

Madame le Maire : C'est sur tout ce qui est immobilisations, Madame KACZAMAREK, pas sur tout ce qui est fournitures, tout ce qui est en classe 6, et autres.

Madame TACLET-KACZMAREK : Oui, l'immobilier.

Madame le Maire : Voilà. C'est ça. D'autres demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est juste par rapport à l'ascenseur, normalement légalement parlant, il n'y avait pas une date où les bâtiments publics devaient s'équiper justement d'un ascenseur ?

Madame le Maire : Il y avait une date, oui, en effet, tout à fait, rappelez-vous Madame TAHAR-CHAOUCH, vous étiez élue à l'époque, on avait eu une réponse de la sous-préfecture concernant la DETR, normalement c'était 30-40 %, par rapport à l'histoire de Metaleurop, le Préfet nous a validé une DETR à 80 %.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui mais je parle de dates, là vous me parlez de pourcentages.

Madame le Maire : Je parle par rapport à l'accessibilité, on avait un accord qui avait été vu avec la Préfecture comme quoi on a décidé de...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ça pourrait être reporté ?

Madame le Maire : Oui, il y avait un report à ce sujet comme par rapport au Foyer, vous voyez, au Foyer on a eu un report de... on a demandé à avoir un report pour les travaux parce qu'il y a une date butoir, mais on a demandé, on a des écrits concernant ces reports, en fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, je n'en ai pas le souvenir.

Madame le Maire : C'était en 2019, pas en 2020, je crois que c'était le dernier Conseil de 2019. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette

délibération ?

Pour : 24

Abstention : 1

Merci.

Délibération n°4 : Modification du règlement intérieur :

Madame le Maire : L'article 7, mise en place d'une Commission Santé et Sport composée de 9 membres dans des conditions similaires aux autres Commissions, et on vous propose le retrait de la disposition de chaque membre du Conseil Municipal ou membre d'au moins une commission. Donc y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ? Je n'ai pas fait attention si c'est Monsieur CAUX ou Madame KACZMAREK. Madame KACZMAREK ?

Madame TACLET-KACZMAREK : Oui, merci, alors je vous remercie d'avoir prêté attention à mon intervention de la dernière fois, mais je dois avouer que mon intervention n'était pas destinée à avoir ce type de réponse, notamment le fait de retirer purement et simplement le fait que chaque membre du Conseil Municipal et donc d'au moins une commission – parce que pour moi je pense que c'est important que tout Conseiller Municipal participe à une commission municipale- d'ailleurs, je me pose la question : si un conseiller municipal ne participe ni à une commission municipale ni aux débats, aux échanges qui ont lieu lors du Conseil Municipal, je me pose la question de son rôle et de sa fonction. Donc voilà, je trouve ça dommage de retirer cette disposition du règlement intérieur, et donc de fait, concernant l'intitulé de cette délibération, qui ne correspond pas totalement au fond de cette délibération, puisque notamment, le titre c'est « modification du règlement intérieur, dénomination de la Commission Sport et Santé ». Je ne suis pas contre l'idée de mettre en place cette commission Sport et Santé mais je suis contre le changement du règlement intérieur sur la question de la place des conseillers municipaux.

Madame le Maire : C'est dans le même article, en fait, donc on ne peut pas distinguer les deux votes, en fait, ce sera vraiment dans l'article 7 concernant les commissions municipales. Je ne pourrai pas distinguer au niveau du respect de la disposition, en fait.

Madame TACLET-KACZMAREK : C'est dommage que tout Conseiller Municipal ne participe pas aux commissions municipales.

Madame le Maire : Excusez-moi, Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Ça veut dire que si on est contre l'une des deux dispositions, finalement, on est globalement contre la délibération, c'est bien ça ?

Madame MARIINI : C'est ça.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, donc vous rappelez à juste titre dans cette délibération l'article 7 du règlement intérieur, Commissions Municipales, comme quoi conformément à l'article L21 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Or, depuis que nous faisons partie donc de commissions, il s'agit, vous précisez, d'étudier, or on va dire par

retour d'expérience et sans aucune notion de polémique quelconque, la plupart du temps nous n'étudierons pas en commission. Nous sommes mis devant le fait accompli, par des délibérations qui sont déjà rédigées ou écrites, et donc effectivement nous n'avons pas été conviés, disons dans le cadre de ces commissions, que ce soit commissions Travaux ou Vie Associative, Fêtes et Cérémonies, vous nous demandez notre avis sur des délibérations qui vont bien sûr être votées le lendemain deux jours avant le Conseil Municipal, et effectivement, nous, nous souhaiterions justement participer un peu plus, justement, avant qu'éventuellement des délibérations soient prises, et là effectivement on rentrerait véritablement dans le but et dans l'objectif de ces différentes commissions.

Madame le Maire : Monsieur DORNE, vous n'êtes pas honnête, parce qu'à chaque fois, si je puis me permettre, à chaque commission quand vous modifiez des choses ou quoi, on le retrouve au niveau de la délibération. Je peux reprendre certaines délibérations, il y a certaines modifications faites de votre part, on les a mises dans les délibérations. Donc on ne peut pas dire, même au niveau des... comme je sais que Madame KACZMAREK avait fait des remarques au niveau de la Commissions Cantine, on a pris note et on a délibéré tel quel, ça doit être au mois de... premier semestre 2021, il me semble.

Monsieur DORNE : Madame le Maire, je vous dis ça en toute honnêteté, quoi que vous pensiez, je regrette, parce que bien souvent Madame la DGS se présente également à ces commissions, et elle nous demande notre avis parce qu'en fin de compte, on a eu deux jours avant une délibération, qui concerne les travaux, qui peut concerner également la vie associative, toutes les différentes thématiques, et la plupart du temps on nous demande « est-ce que vous êtes d'accord ? », on nous demande notre avis, et à aucun moment, le sujet même de la délibération n'a été étudié auparavant.

Madame le Maire : Je pense que la Commission, je fais partie de la Commission au niveau de la CAHC ou autres, quand on a des choses à dire, Monsieur, c'est à ce moment-là qu'il faut les transmettre, je pense qu'on ne demande pas que votre avis, on demande vraiment, voilà... mais je pense que vous êtes là aussi, pour nous questionner et nous, s'il y a des choses à ce moment-là qui vous intriguent, il ne faut pas hésiter à nous les communiquer, je ne pense pas que les délibérations soient fermées à la discussion.

Monsieur DORNE : Ecoutez, ce n'est pas, disons, l'impression qui nous est donnée en commission, tout au moins. Donc effectivement il y a peut-être des points à améliorer de ce côté-là.

Madame le Maire : Parce que bon, moi j'étais à la Commission Finances, c'est vrai que généralement quand Monsieur CAUX et Monsieur BOUYA sont présents, on en discute et je leur demande s'il y a des choses. Je n'ai jamais eu de retour.

Monsieur DORNE : Ce qui se passe en commissions, c'est que nous posons effectivement après des questions diverses en commissions, auxquelles vous répondez bien entendu, mais moi je parle des délibérations sur lesquelles on est mis devant le fait accompli. Et bien souvent comme la commission a lieu deux jours avant quelques fois le Conseil Municipal, le lundi, donc on est mis devant le fait accompli, et on ne peut pas dire véritablement qu'on ait étudié les sujets des différentes délibérations.

Madame le Maire : Après la majorité, je veux dire, les délibérations, sont bien préparées quand même, donc je veux dire si vraiment il y a des choses à revoir, voyez en commission mais je

veux dire, voilà. C'est mon point de vue, en Commission Finances, je laisse la parole, pas forcément qu'en questions diverses, quand il y a des choses à voir au niveau des délibérations, je l'explique, s'ils ont des choses à ajouter je leur demande, et voilà, de mon côté, mais vous avez, je pense, au niveau de mes adjoints et conseillers délégués, je pense qu'ils sont ouverts à la discussion au niveau des commissions donc je suis un peu surprise de votre propos.

Monsieur DORNE : Non, je n'ai pas dit qu'ils n'étaient pas ouverts, je parle justement des délibérations, je ne parle pas des questions diverses parce qu'on a toujours eu les réponses à nos questions lors des commissions, ce n'est pas une question d'ouverture d'esprit ou quoi que ce soit, Madame le Maire, je parle bien des délibérations sur lesquelles on est mis devant le fait accompli, et pour lesquelles nous n'avons aucune étude préalable, donc voilà l'objet de mon propos.

Madame le Maire : En tout cas si ça vous inquiétait, ne vous inquiétez pas, les études elles sont faites quand même largement avant et on ne passe pas de délibération pour passer des délibérations. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Oui, merci, Madame le Maire, finalement on est en train de modifier le règlement intérieur, donc j'avais une suggestion à vous faire, j'avais déjà fait la fois dernière, elle n'a pas été retenue, j'imagine que cette fois-ci, ce ne sera pas non plus retenue. C'est au niveau de la phrase : « *il est précisé que la DGS ou son représentant [...] assiste de plein droit aux séances de commissions qui ne sont pas publiques* ». Juste derrière, il y a « *Madame le Maire est membre de droit* ». Donc en gros il y a deux membres de droit dans cette commission, c'est Madame le Maire et Madame la DGS - n'y voyez pas une attaque personnelle ou quoi que ce soit- j'aurais préféré une formulation du type : « *le Président de la commission invite madame la DGS, ou tout autre technicien* », ça aurait été moins...

Madame le Maire : Vous jouez sur les mots parce que je suis Présidente de toutes les commissions, Monsieur BOUYA, vous le savez très bien. Si vous voulez jouer sur les mots... Je suis Présidente de toutes les commissions, après je ne suis pas forcément là au niveau des commissions à part Commission Finances parce que c'est ma délégation, mais je pense que les adjoints sont là aussi pour discuter au niveau commissions. Donc bon, on ne va pas revenir sur cette petite phrase. Par contre notre DGS n'a pas le droit de vote.

Monsieur BOUYA : Oui, bien entendu mais comme elle a un rôle plutôt technique, normalement elle est censée être invitée comme technicienne, c'est ça que je veux dire.

Madame le Maire : Oui, comme toutes les commissions, si vous allez à la CAHC, vous allez voir, il y a le DGS présent et aussi les agents concernés au niveau des commissions, Monsieur BOUYA. D'autres demandes d'interventions ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Oui, donc juste pour préciser, donc on est évidemment ok pour la Commission Sports et Santé, mais du coup on est contre la modification du règlement intérieur, du coup voilà, on est obligés de voter pour les deux mais ça ne va pas représenter totalement nos avis.

Madame le Maire : Oui, je comprends mais bon...

Madame FERNANDEZ : C'est juste pour préciser....

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci. Comme il n'y a plus de demandes d'interventions, on va passer au vote. Donc qui est pour cette délibération ?

Pour : 18

Contre : 7

Je vous remercie.

Délibération n°5 : Désignation des membres de la commission Santé/Sport :

Madame le Maire : C'est un scrutin de liste à représentation proportionnelle donc 7 membres de la liste « Avec vous, allons plus loin », et 2 membres de la liste « Agir ensemble pour l'avenir d'Evin » donc tout le monde....

Monsieur DORNE : Oui, simplement, Madame le Maire, je pense que sans micro, ça va le faire...

Madame le Maire : Je préférerais, parce qu'en fait, les agents, quand ils tapent le compte rendu, ce n'est pas toujours facile pour eux.

Monsieur DORNE : J'ai bien compris. Oui, simplement je pense qu'il y a une petite erreur au niveau du libellé, la 3ème phrase « considérant que les Commissions Sport/Santé, donc là on a un pluriel, est composée de 9 membres ». Alors est-ce que c'est un pluriel qui est employé ou un singulier ?

Madame le Maire : Non, c'est la commission, il y a une erreur.

Monsieur DORNE : Voilà, je voulais simplement vous signaler ce petit point.

Madame le Maire : Vous avez raison, c'est la Commission Sport/Santé. Donc est-ce qu'il y a possibilité de passer au vote à main levée concernant cette liste ? Donc on va passer au vote pour ce vote à main levée. Donc est-ce que vous êtes d'accord pour le vote à main levée concernant cette liste ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Donc on va passer à la demande de candidatures, donc pour la liste « Avec vous, allons plus loin », je vais vous la citer et puis je vais demander pour le groupe « Agir Ensemble ». Donc pour la liste « Avec vous, allons plus loin » j'ai Monsieur Daniel SENYSZEN, Madame Corinne LEFEBVRE, Géraldine MUSZYNSKI, Franck VASSEUR, Evelyne DUGARDIN, Ingrid SENEZ, Patrick HERLANT, Malika BENGRIBA et Sébastien LESTRIEZ. Pour la liste « Agir Ensemble », je laisse la parole à Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Pour la liste « Agir Ensemble », nous proposons donc Monsieur Philippe DORNE et Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH.

Madame le Maire : Alors vous restez sur votre position de juillet 2020 ? Vous laissez toujours deux noms, vous ne mettez pas deux noms supplémentaires ?

Monsieur CAUX : Il n'a pas été demandé de noms supplémentaires ? Nous il nous a été demandé deux membres. Pas deux noms de titulaires ou suppléants. S'il faut deux noms supplémentaires, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci, je vais les accepter, comme ça je me dis, au cas où... on pourra passer directement à ...

Monsieur CAUX : Donc Mariane VETU et Youssef.

Madame le Maire : Voilà, comme ça, pour la prochaine fois, on ne sait jamais. On ne sait jamais ce qui peut arriver sur un mandat. Donc on va passer au vote. Alors, c'est Monsieur DORNE et Madame TAHAR-CHAOUCH. Alors je vais lire la liste et puis on va voter. Alors pour les 7 personnes d'« Avec vous, allons plus loin » : Daniel SENYSZEN, Madame Corinne LEFEBVRE, Géraldine MUSZYNSKI, Franck VASSEUR, Evelyne DUGARDIN, Ingrid SENEZ, Patrick HERLANT. Et pour la liste « Agir Ensemble pour l'avenir d'Evin » : Monsieur DORNE Philippe et Madame TAHAR-CHAOUCH Fouzia. Donc qui est pour cette liste ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Ça va, Grégory, tu vas bien ? Tu le dis, si tu...

Monsieur HAGE : Non, ça va, ça va...

Délibération n° 6 : Encaissement DETR 2021, subvention exceptionnelle :

Donc pour votre information, j'ai eu un courrier dernièrement de la Préfecture concernant les travaux de réhabilitation et de sécurisation des cours des écoles Blum et Méresse, donc le montant des 12 650, 75 € HT qui devient 26 609 €, soit +14 058,25 € au niveau de cette demande de subvention. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur CAUX, oui ?

Monsieur CAUX : J'aimerais juste une explication sur les considérations, c'est-à-dire sur « *sont également prévues la réfection et l'extension* », je ne parle pas de l'école Méresse, mais surtout de la création d'une cour à l'école Blum avec l'élagage d'arbres potentiellement dangereux qui sont envisagés pour sécuriser le site. C'était quels arbres, surtout ? C'est les platanes ? C'est les sapins, le long ?

Madame le Maire : Voilà, c'est ça. Ça a été réalisé, ça a été réalisé par le voisin parce que c'est dans sa propriété.

Monsieur CAUX : D'accord.

Madame le Maire : Mais nous par contre on va quand même limiter à un claustra pour éviter à ces arbres de bouger par rapport aux enfants, je ne voudrais pas qu'ils soient dangereux pour les enfants au niveau des épines, ce n'est pas des épines mais au niveau des branchages.

Monsieur CAUX : D'accord. Voilà.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Monsieur CAUX : Je n'avais pas fini.

Madame le Maire : Oh, pardon.

Monsieur CAUX : C'est parce qu'on a été alertés justement par le voisinage, justement, de l'école Blum, qui avait envoyé, donc, apparemment, un recommandé en mairie au mois de décembre, et, parce que ces personnes ont fait élaguer les arbres mais n'ont pas de nouvelles depuis.

Madame le Maire : Oui, écoutez, je suis un peu surprise parce que je l'avais rencontré, ce monsieur avec son épouse, donc on lui avait bien expliqué que pour l'instant on n'avait pas le retour de la demande de subvention, donc là, c'est un courrier, ce courrier-là de subvention exceptionnelle, on l'a eu la semaine dernière, je crois, juste avant d'envoyer les convocations, en fait, donc il date du 11. J'avais demandé à Madame MARIINI de le rajouter à la délibération pour pouvoir passer directement cette subvention, mais on le recontactera, ce monsieur, de nouveau, mais on lui avait dit...

Madame TACLET-KACZMAREK : (inaudible)

Madame le Maire : Je ne sais plus. Je ne l'ai plus en tête, mais on leur avait précisé, à ces messieurs-dames qu'une fois qu'on aurait les informations et la subvention, on ferait le nécessaire.

Monsieur CAUX : D'accord, parce que c'est eux qui disent qu'ils ont mis la palissade, donc dans le courrier il y avait l'objet certainement du recommandé adressé le 29 décembre en mairie pour lequel il n'avait pas de réponse depuis.

Madame le Maire : Il y a d'autres questions. Oui, c'est vrai qu'il y a eu un courrier de 2-3 pages, oui c'est vrai. Ça y est, maintenant je revois le courrier. Il n'y avait pas que la palissade dans le courrier, il y avait d'autres sujets. Mais il y aura une réponse apportée et sachez que, déjà il y avait l'information qu'aussitôt qu'on aurait la subvention on aurait fait le nécessaire au niveau des travaux. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur cette subvention ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette subvention ? Cette délibération, plutôt ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°10 : Cession de logements sociaux par Maisons et Cités :

Madame le Maire : C'est une délibération que vous allez voir passer régulièrement. C'est un avis de cession sur le logement sis 81, rue Zola donc pour votre information le montant estimé est à 74 100 € pour les locataires, et 78 000 € pour les tiers. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 24 Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n°11 : Subvention aux Quartiers d'Été 2022 :

Madame le Maire : Donc notre fil rouge cette année c'est « le quartier prépare les jeux », il y aura l'installation d'un village olympique à Evin-Malmaison le 2 juillet 2022 donc on demande une subvention auprès de la région de 7 000€. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame KACMAREK ?

Madame TACLET-KACZMAREK : Oui, merci Madame le Maire, les associations ont été invitées, je crois que c'était en novembre-décembre, à une réunion de préparation, depuis, parce qu'on avait fait le constat que les associations sportives étaient peu représentées, est-ce que depuis vous avez pu recontacter les associations sportives et est-ce qu'elles sont partantes pour le projet ?

Madame le Maire : Les associations vont être appelées prochainement et on a même un jeune qu'on a félicité lors du baccalauréat qui va intégrer aussi le groupe de travail concernant ces jeux olympiques, si je peux me permettre. Village olympique, plutôt. D'autres demandes d'interventions à ce sujet ? J'ai répondu à votre question, Madame KACZMAREK ?

Madame TACLET-KACZMAREK : Oui, mais est-ce que les associations sportives ont répondu présent, ou en tout cas ont été favorables à ce projet ?

Madame le Maire : Certaines. Pas toutes. Certaines associations sportives. Mais du coup il y a une réunion qui va être faite avec Monsieur SENYSZEN et avec Monsieur VASSEUR à ce sujet. Donc on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 24

Abstention : 1

Madame TAHAR-CHAOUCH : Moi, je m'abstiens en fait par rapport au fait qu'on n'ait pas plus de précisions sur le projet et qu'on n'est pas assez avancés, en fait, pour le projet en lui-même.

Madame le Maire : Donc vous vous abstenez ?

Questions diverses :

Madame le Maire : Donc concernant les questions diverses vous m'avez posé une question, Monsieur DORNE, concernant le Conseil Municipal du 8 décembre 2022, je vais pouvoir vous répondre, c'est concernant le montant global de la DETR en fait. On n'avait pas les montants précis, je ne sais pas si vous vous souvenez, donc je vais répondre par rapport à cette question. Concernant le renforcement des PPMS, la demande de DETR de 3099 € parce qu'on n'avait pas les devis précis. 3 099€ donc 25 % pour un total estimé à 12 396 €. Ensuite concernant la sécurisation et l'aménagement de la cour de l'école Dolto, une demande de DETR de 12 695 €, donc 25 % toujours pour un montant total estimé à 50 780 €.

Concernant la prochaine question, c'est pareil, c'est la même demande qui avait été faite lors du Conseil Municipal du 8 décembre, donc divers réaménagement et travaux du centre Gino Sanna, demande la DSIL de 9 824 € pour un montant total estimé de 39 299 €. Rappel aussi de la rénovation du court de tennis, demande de DSIL de 9 375 € mais c'est un rappel parce que c'est ce qu'on avait voté précisément le 8 décembre pour un montant total estimé de 37 500 €.

Concernant le PRE, les services nous ont interpellés concernant justement le PRE au niveau du financement, on nous demande de passer par le CCAS. Donc il y aura un transfert de la demande de subvention dans ce sens, et il y a eu un accord, donc c'est le Conseil d'Administration du CCAS à ce sujet. C'était pour vous en informer.

Madame TACLET-KACZMAREK : L'étude pour le PRE, alors, elle va être intégrée...

Madame le Maire : Au niveau du CCAS, oui, c'est ça. Je voulais vous en informer, parce que bon, c'est vrai qu'on l'avait passé en Conseil Municipal et du coup au niveau de l'Etat on nous demande de le passer en CCAS. Donc ça a été validé au niveau du CA. Donc on va répondre à votre question, à vos questions par rapport à votre groupe, donc je vais laisser la parole... (à Monsieur HAGE) Non ? Au niveau sécurité, je vais prendre la parole parce que Monsieur LIEVAL est excusé et Monsieur HAGE ne va pas très bien, donc la réfection n'est pas prévue à ce jour, concernant la salle Budillon. La réfection n'est pas prévue à ce jour, il est important pour des travaux de cette ampleur de pouvoir bénéficier de subventions. Or, malheureusement, en raison de l'absence d'un collège sur le territoire communal, l'obtention d'une aide départementale n'est pas envisageable, et l'accompagnement financier est plus complexe. Dans l'attente une société a été mandatée pour produire un diagnostic et pour procéder aux réparations de première nécessité.

Concernant de nouveau les passages piétons, vous évoquez ceux empruntés par les collégiens, comme indiqué lors du Conseil Municipal en date du 8 décembre, il est certain que la municipalité souhaite continuer ces travaux mais malheureusement la charge de travail et les conditions climatiques ne sont pas réunies pour mener à bien cette activité peinture.

Vu désormais le nombre de stationnements présents sur la rue Lamendin, le parking du stade est essentiellement utilisé lors de manifestations sportives dans l'enceinte, or ce dernier apporte ainsi un éclairage supplémentaire. A ce jour nous n'avons pas eu de remontées particulières sur ce sujet, et il n'est pas prévu un éclairage particulier.

Concernant la présence de boue au rond-point de Courcelles en raison des travaux du chantier Baytree et des conditions climatiques, j'invite chaque automobiliste à la plus grande prudence. Sachez que Monsieur LIEVAL et moi-même, nous ne manquons pas de rappeler aux sociétés leurs devoirs sur ce sujet. C'est également le cas rue Mirabeau.

Concernant l'éclairage public, comme vous l'indiquez vous-même, des travaux ont eu lieu en cette fin d'année et je précise que ces derniers étaient programmés et ne sont pas en lien avec une publication sur votre page Facebook. Je – je parle au nom de Monsieur LIEVAL- les avais annoncés lors du Conseil Municipal du 8 décembre. La rénovation de l'éclairage public est un dossier complexe. Un point complet sera présenté aux Evinois très prochainement.

Vous évoquez les nuisances liées aux fous du volant. Le comportement de certains automobilistes est regrettable et dangereux. Sur le sujet, nombreux sont les maires démunis. En l'espèce et contrairement à vos propos, il n'y a pas de GPO sur le sujet. A ce jour, dès que la municipalité en a connaissance, les forces de police sont interpellées et la municipalité invite chaque Evinois à faire de même. La sécurité reste une préoccupation, et dès que cela est possible les aménagements sont mis en place pour lutter contre ce type de comportement. La rue Lamendin en est l'illustration et prochainement il en sera de même pour la rue Jaurès, de même nous attendons l'accord pour la rue Basly.

Vous évoquez la sécurisation de l'impasse Pantigny pour les parents et les agents de Gino Sanna. Nous déplorons les dégradations matérielles qui ont lieu dans cette impasse et qui portent sur le bâtiment de Gino ainsi que sur le grillage de l'école Dolto. Le remplacement de la caméra est à l'étude.

De manière générale, vous interpellez sur la vidéosurveillance, notamment sur l'efficacité du dispositif, la qualité des images ou encore le partenariat avec la Police Nationale. Je vous assure en la matière, la réglementation est respectée et le partenariat avec la Police que vous évoquez fonctionne parfaitement en toute réciprocité.

Concernant la rue Zola (vitesse, stationnement, trottoirs, etc...), comme indiqué aux administrés qui nous sollicitent, un diagnostic sécurité va avoir lieu sur cette rue car techniquement la problématique est complexe et l'avis d'expert est nécessaire.

Comme évoqué précédemment, notamment en question 6, il s'agit malheureusement d'une incivilité récurrente que l'on déplore, car celle-ci peut avoir des conséquences dramatiques comme l'illustre régulièrement la presse locale au sein des communes avoisinantes. En l'espèce, dès que le phénomène est récurrent, sont étudiées les possibilités d'aménagement afin de casser la vitesse.

Donc oui, en raison des illuminations, le radar a été débranché. Il sera de nouveau fonctionnel prochainement.

Comme déjà évoqué, les dispositions applicables pour les réunions de Conseil Municipal et celles s'imposant aux manifestations associatives ne sont pas identiques. Il s'agit en tout état de cause des dispositions prises et décidées par l'Etat, auxquelles il nous appartient de nous conformer et que chacun se doit d'appliquer.

EDUCATION :

Madame le Maire : Je vais laisser la parole maintenant à Madame LEFEBVRE concernant l'éducation.

Madame LEFEBVRE : Question n°1 : Concernant l'achat de capteurs de CO2 ou de purificateurs d'air, l'étude a été menée il y a plusieurs mois. Outre le coût financier d'achat et de maintenance, ce qui freine également la municipalité est l'absence de caractère unanime sur leur efficacité par la communauté scientifique. La meilleure protection reste l'aération, d'ailleurs appliquée par les enseignants comme les agents de la commune du service entretien ou de Gino Sanna. L'APE Méresse a notamment salué ce respect récemment.

Vous interpellez de nouveau sur la mise en place des centres de vacances à la journée durant les petites vacances. Il est certain que le sondage mené confirme l'expérience passée ne convient pas à l'ensemble des parents et ne répond pas à cette demande insuffisante à ce jour. L'étude ayant été menée récemment, il n'est pas envisagé de nouveau sondage sur le sujet.

Vous interpellez sur les goûters en garderie qui sont, je cite « les restes de dessert du midi ». En effet dans le cadre d'une mesure anti-gaspillage présentée en groupe de travail « menu » dès septembre, les denrées non-consommées sont proposées aux enfants de garderie. Vu la situation liée à la COVID 19, le nombre de repas commandés est supérieur à ceux consommés et la municipalité maintient le remboursement dans ce cas, conformément à la délibération prise en

décembre 2020 à l'unanimité. Donc à ce jour, comme vous évoquez le prix de la prestation, je vous indique que le montant réglé pour la garderie ne couvre pas l'ensemble des frais engagés par la commune.

Question n°4 : « *La boîte aux lettres de l'école Méresse n'a toujours pas été remplacée depuis la rentrée scolaire de septembre alors que la mairie en est informée. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi ?* » Comme déjà indiqué, elle a été commandée, le nécessaire sera fait dans les prochains jours comme s'y est engagé Monsieur LIEVAL auprès de la directrice.

Question n°5 : Lors du service minimum de jeudi dernier, très peu d'enfants ont été accueillis, comme d'habitude face à ce type de situation. Pour l'information, outre le message Facebook que vous évoquez, sachez que les parents dont les enfants étaient inscrits en cantine ont été contactés par téléphone, ce qui représente environ 120 appels.

Madame le Maire : 160 !

Madame LEFEBVRE : Pardon, 160 !

Madame FERNANDEZ : Je n'ai pas été appelée, si je peux me permettre.

Madame VETU : Moi non plus !

Madame le Maire : En tout cas on va revérifier, Madame FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ : Je vous le promets...

Madame le Maire : Mais je ne mets pas votre parole en doute, Madame FERNANDEZ. En tout cas, nous c'est ce qu'on nous dit, Madame FERNANDEZ.

Madame LEFEBVRE : A cela doit s'ajouter l'information nationale diffusée sur les réseaux sachant que l'accueil s'est tenu dans les établissements scolaires.

Question n°6 : « *A la suite du Conseil d'Ecole de Méresse du mois de mars 2021, il a été décidé par Madame le Maire que le nettoyage de la cour située sous le préau serait fait tous les mercredis jusqu'à sa réfection. Cependant, à l'heure actuelle, le nettoyage est rarement fait et l'état de celui-ci est incorrect pour un lieu accueillant des enfants. La preuve en images. Pouvez-vous y remédier ?* »

Il est certain que la présence de fientes de pigeon au sein du préau de l'école Méresse est un problème récurrent, les travaux prévus devraient y mettre fin, un nettoyage régulier est effectué par les services techniques mais si ce dernier est insuffisant, j'invite Madame la Directrice à contacter les services municipaux.

La COMMUNICATION :

Madame le Maire : Monsieur VASSEUR, la communication.

Monsieur VASSEUR : De nouveau vous interpellez la majorité sur les réunions de commissions, comme indiqué, le règlement intérieur est respecté concernant le délai de prévenance et l'envoi des convocations.

Madame VETU : Je peux me permettre ? La question c'est « Est-il possible de recevoir le

compte-rendu des commissions ? », quand on n'est pas présents à cause de notre emploi ou d'autres rendez-vous.

Madame TACLET-KACZMAREK: Ou du Covid.

Monsieur VASSEUR : Oui, j'imagine qu'il est tout à fait possible de recevoir un compte-rendu, bien entendu. Non, Madame MARIINI ?

Madame le Maire : Alors si je peux me permettre, on en rediscutera, mais il n'y a pas de débat au moment des questions.

Monsieur VASSEUR : Merci, Madame le Maire. Donc concernant les comptes-rendus, cette fois du CCAS, ces documents sont tout à fait communicables à partir du moment où vous en faites la demande expresse. Ils vous seront donc transmis.

Nous n'allons pas relire à chaque Conseil les dispositions du Règlement Intérieur en la matière, s'il s'agit de la question : « *Pourquoi n'avez-vous pas lu clairement et directement les questions diverses posées par le groupe Agir Ensemble lors du Conseil Municipal du 8 décembre ?* », les réponses aux questions orales sont apportées et cela n'entrave en rien la compréhension de celles-ci, sachant que cette pratique est conforme aux dispositions légales et applicables.

Le point 4 n'appelle pas de réponse car il ne s'agit pas d'une question sachant que les propos tenus rejoignent fortement les deux points qui viennent d'être évoqués précédemment. La question 5, c'est Madame BENBRAHIM qui va y répondre.

Madame BENBRAHIM : Merci. Vous souhaitez connaître les démarches à entreprendre pour toutes les associations. Alors en premier lieu, la municipalité et notamment la délégation dont je suis chargée ne procède à aucune discrimination. Toutes les associations sont traitées sur le même plan d'égalité. De manière opérationnelle, toute demande relative à une salle, à des copies, à la diffusion d'une communication, est à effectuer auprès des services municipaux. Une agente est référente mais les demandes peuvent également être adressées par mail. La municipalité est présente pour accompagner et développer la vie associative.

Monsieur VASSEUR : Donc pour le point 6, le projet de la mise en place d'une nouvelle page Facebook conforme à notre nouveau slogan est en cours, on revient donc vers les Evinoises et les Evinois prochainement sur ce sujet, dès que le projet sera finalisé.

Pour la question 7, Facebook est un réseau social, il n'y a pas lieu de commenter ou de répondre à toutes les demandes formulées via ce réseau, en effet toutes les questions n'amènent pas de réponses particulières, sachez toutefois que 80% des questions sont traitées, généralement dans un délai très court. De plus je vous rappelle qu'il existe une charte de bon usage que j'invite à respecter par chacun.

Question 8, concernant votre demande concernant la publication du 9 décembre épinglée sur la page Facebook, nous vous remercions pour cette information qui a été prise en compte et actualisée. Il s'agit en fait de remettre la publication en tête, ce que j'avais oublié de faire. Concernant donc... Non, c'est tout ? La suivante ce n'est pas pour moi.

Madame le Maire : Question 9, vous m'interpellez sur la demande de rendez-vous des administrés avec moi-même ou la DGS. Me concernant, je tiens une permanence tous les mardis

matin et le délai est relativement court, entre 8 à 15 jours, ce qui est tout à fait raisonnable. En fonction de l'urgence ou du dossier, des rendez-vous sont organisés à des horaires différents ou sous format réunion. Madame la Directrice Générale des Services échange avec les administrés par téléphone ou mail. Les réponses sont apportées entre 48h et une semaine en fonction des dossiers. Donc contrairement à vos propos, je n'ai aucun commentaire ou remontée sur la prise de rendez-vous ou sur le délai d'attente. L'accueil des Evinoises et Evinois est important et nous y sommes attachés.

La PROPRETE ET L'ENVIRONNEMENT :

Concernant la propreté et l'environnement, je vais répondre en l'absence de Monsieur FAUQUEMBERGUE : *« Le parking du stade à l'entrée de notre ville sert toujours de dépotoir aux sociétés de travaux alors que la rue Lamendin est terminée. Quand est-il prévu de débayer cet espace qui nuit à l'image de la ville ? Il faudrait également être vigilant sur le stockage réalisé actuellement par les sociétés de travaux à l'entrée de la rue du Paradis pour que l'ensemble du matériel soit retiré à la fin des travaux. »* Concernant le déblaiement de fin de chantier au niveau du stade rue Lamendin, ou au niveau de la rue du Paradis, comme je l'ai expressément indiqué lors du Conseil Municipal du mois de décembre, les sociétés ont été interpellées. Un rappel a été effectué. En effet, coïncidence, je me suis rendue sur place rue du Paradis lundi en huit.

Question 2 : *« Le premier bac à fleur situé au croisement de la rue Basly et de la rue Lamendin a été détérioré. Sera-t-il réparé et quand ? »* Cela a effectivement été relevé par nos soins également et le nécessaire va être fait.

« Est-il prévu de réaliser des travaux et de nettoyer le parking du plan d'eau qui est malheureusement aussi devenu un site de dépôt ? » Donc concernant le plan d'eau il s'agit d'une situation similaire à celle évoquée précédemment, les sociétés se sont engagées au retrait.

Question 4 : Vous m'interpellez sur les récents abattages d'arbres pour la plupart plus que trentenaires qui ont été abattus rue Mirabeau et le long de la boucle des 3 cavaliers sur des terrains limitrophes de la commune de Dourges. Lorsque je suis informée par les administrés, je ne manque pas de saisir les autorités compétentes. En l'occurrence, les faits évoqués pour la rue Mirabeau relèvent d'une autorisation préfectorale, et pour la boucle des 3 cavaliers, je vous confirme comme cela a été fait auprès des administrés concernés, que ce déboisement est sur le territoire de Dourges et non d'Evin-Malmaison.

COMMERCE :

Madame le Maire : *« Certains commerces de la ville sont en difficulté. Une commission Environnement et Commerce a seulement été mise en place lors du dernier Conseil Municipal. Quelles aides pouvez-vous apporter à nos commerces ? »* Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, cette question fera l'objet d'une réponse ultérieure.

TRAVAUX :

Madame le Maire : Pour les travaux, Monsieur LIEVAL, donc je vais lire ses questions : Concernant les travaux de la rue Jaurès, à ce jour les délais sont respectés, la fin des travaux est prévue pour fin avril. Une communication sur le sujet sera diffusée en temps utile.

Question 2 : *« Une fois les travaux de la rue Jaurès terminés, les routes toutes neuves ne risquent-elles pas d'être abîmées par le futur chantier du béguinage situé dans cette même*

rue ? » Je vous assure, le nécessaire a été fait et l'arrivée de la résidence seniors a été anticipée pour les branchements, les dimensionnements des réseaux. La municipalité a fait se rencontrer les différents interlocuteurs.

« Des riverains de la rue Jaurès concernés par l'achat d'un bout de trottoir voient leur dossier en standby suite à une erreur dans le métrage de leur parcelle. Cela implique également un standby des travaux devant chez eux. Ces riverains avaient contacté la mairie mais sont toujours sans nouvelles. Pouvez-vous reprendre contact avec eux pour les tenir informés de la suite de leur dossier ? » Le dossier est un peu différent de ce que vous exposez, en tout état de cause, le couple de riverains a été recontacté. Moi-même je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément aux dispositions du CGCT, il vous appartient de poser les questions relatives aux affaires de la commune et généralement liées aux politiques municipales et relevant de l'intérêt général. Il ne revient pas en séance du Conseil Municipal de statuer sur des situations individuelles.

« Lors des travaux dans la rue Lamendin, des rétrocessions de parcelles ont été consenties par des particuliers à la mairie, des riverains concernés n'ont toujours pas été indemnisés, quelle en est la raison ? » Je vous rappelle que, conformément à la délibération prise en date du 9 décembre 2020, la cession est prévue à l'euro symbolique. Comme indiqué lors du Conseil de décembre dernier, le dossier suit son cours, le géomètre a rendu les plans et les services sont en lien avec les hypothèques.

Question 5 : Vous évoquez d'une part la rétrocession des voiries au sein de la cité Cornuault, je vais éviter de reprendre l'histoire pour la énième fois, car celle-ci a déjà été exposée à de multiples reprises, suite à une non utilisation des crédits GIRZOM comme prévu. Aujourd'hui il s'agit de régulariser une situation ancienne datant des mandats précédents à ceux de moi-même.

Concernant l'état des voiries, comme indiqué en décembre dernier, par moi-même, des réparations pourront être effectuées dès que les conditions climatiques seront plus clémentes et adaptées. Malika, je te laisse le point « solidarité » ?

SOLIDARITE :

Madame BENGRIBA : Vous interrogez à nouveau la majorité sur l'utilité du Lodgy. Ce dernier est un véhicule municipal affecté à des déplacements divers. Lors du dernier Conseil Municipal, il a été indiqué qu'il n'est pas prévu la mise en place d'un service de transport avec un agent habilité. En cette période liée à la crise sanitaire, nous restons très vigilants sur le transport de personnes. Toutefois ce véhicule a une pleine et entière utilité, il a notamment permis d'assurer la livraison des colis ou encore des boîtes solidaires, et je profite pour saluer cette initiative qui cette année encore a permis de mettre en avant la solidarité intergénérationnelle, valeur à laquelle la municipalité reste attachée.

Et donc, pour finir sur ce Conseil Municipal, je vous rappelle la cérémonie des vœux, rendez-vous le dimanche 23 janvier à 10h30, je compte sur votre présence, pour le Conseil Municipal, et au niveau des administrés, je vous donne rendez-vous sur la page Facebook de la ville. Donc merci pour votre attention.

La séance est levée à 20h26.

